

VIDE GRENIER
LES GAZELLES DU SEIGNANX
Dimanche 15 Novembre 2026

Salle CAMIADE
Avenue de Barrère
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX

BULLETIN D'INSCRIPTION

Informations de l'exposant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

N° Carte d'identité / Passeport :

Joindre **obligatoirement** la photocopie recto/verso de la pièce d'identité

RÉSERVATION DE L'EMPLACEMENT

- Intérieur (*table et chaise fournies*) : table(s) × 10 € = €
- Extérieur (*sans table*) : mètres × 3 € = €

Total à régler €

☐ par chèque

☐ virement

☐ espèce

(à l'ordre de LES GAZELLES DU
SEIGNANX)

(FR76 1330 6009 9023 0859 4287 506)

Accueil des exposants : à partir de 7h00

Fait à : Le :

Signature :

Bulletin et règlement intérieur à retourner avant le 31 octobre 2026.

- par mail gazellesduseignanx@gmail.com
- ou à l'adresse : Marina DUCASSE – Les Gazelles du Seignanx –
4 rue du Hapchot – 40390 SAINT-MARTIN DE SEIGNANX
- renseignements : 06.64.20.34.10

RÈGLEMENT INTÉRIEUR & CONDITIONS

DÉCLARATIONS SUR L'HONNEUR

- ☐ Je déclare sur l'honneur : **Personnes physiques (particuliers)**
- Ne pas être commerçant(e)
 - Vendre uniquement des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du commerce)
 - Ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)
- ☐ Je déclare sur l'honneur : **Personnes morales ou commerçants**
- Être soumis(e) au régime de l'article L310-2 du Code du commerce
 - Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 312-7 du Code pénal)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Toute inscription doit être accompagnée : du règlement, du présent règlement signé et de la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
- La réservation d'un emplacement est effective uniquement après réception du dossier complet
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte, sinistre ou litige
- La vente de boissons est strictement interdite
- Les transactions se font sous la seule responsabilité des exposants
- Chaque exposant est responsable de son emplacement, de la sécurité de son installation et de la propreté du site

- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de défection
- Les conditions météorologiques ne donnent lieu à aucun remboursement
- Les emplacements sont attribués selon les disponibilités
- Accueil le dimanche 15 novembre 2026 de **7h à 9h**.
Tout emplacement non occupé à 9h pourra être réattribué

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- **Intérieur** : 5 € la table – table et chaises fournies
- **Extérieur** : 3 € / mètre – sans table
- Aucun véhicule autorisé à proximité du stand (sauf accord exceptionnel de l'organisateur)

ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

- ☐ Je souhaite participer au vide-grenier du **dimanche 15 novembre 2026**, organisé par **les Gazelles du Seignanx**, et reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter l'intégralité des conditions.

Date :

Signature obligatoire précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :